

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 avril à 18 h 30,  
Le Conseil Municipal de la commune de Villeneuve,  
Convoqué le 15 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MASBOU Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : Mmes CAYLA-GRES- GUITARD- MAILLEBLAU-MOLY-ROUX-SAVIGNAC-TREBOSC  
M. BENAZET-BRAS -CANITROT-FILHOL-MASBOU-VALADE- VAYRE

Etaient excusés : Mme CAVILLE Mrs BESSOU-HERBIN/ALAUX

Procurations : Mme CAVILLE à Mme GRES

M. HERBIN/ALAUX à Mme TREBOSC

Secrétaire de séance : Mme TREBOSC Anne

**ORDRE DU JOUR**

- Travaux courants de confortement, d'assainissement et de réparation de la chaussée : attribution du marché
- Fondation 30 Millions d'Amis : attribution d'une subvention
- Questions diverses

Sur proposition de Madame La 1<sup>o</sup> Adjointe, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix, décide que les délibérations seront votées au scrutin public

**I – Prises des délibérations**

**1 – Travaux courants de confortement, d'assainissement et de réparation de chaussée**

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités locales,

Vu la délibération n° 2024/01/10 du 06 février 2024 concernant la mise en consultation pour la réalisation de travaux courants de confortement, d'assainissement et de réparation de la chaussée

La Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 22 avril 2024, propose au Conseil Municipal, de retenir l'offre de l'entreprise la mieux disante suivante :

<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Estimation HT</b>
ETPL&V de Villeneuve	84 940.00 €	86 720.00 €
	<b>84 940.00 €</b>	<b>86 720.00 €</b>

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer ce marché à l'entreprise ETPL&V de Villeneuve pour un montant total de 84 940.00 € HT, en l'absence de Mme Béatrice GUITARD, laquelle s'étant retirée, ne prend pas part au vote
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se référant à ce dossier

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

BENAZET Jean-Pierre	Pour	HUGONENC Julien	Pour
BESSOU Claude	Absent	MAILLEBLAU Sophie	Pour
BRAS Philippe	Pour	MASBOU Jean-Pierre	Pour
CANITROT Bruno	Pour	MOLY Véronique	Pour
CAVILLE Marie-Hélène	Pour	ROUX Magali	Pour
CAYLA Françoise	Pour	SAVIGNAC Annabelle	Pour
FILHOL Jean-François	Pour	TREBOSC Anne	Pour
GRES Mireille	Pour	VALADE Didier	Pour
GUITARD Béatrice	N'a pas prit part au vote	VAYRE Daniel	Pour
HERBIN-ALAUX Claude	Pour		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve les propositions de Monsieur le Maire.

**2 – Fondation 30 Millions d'Amis : attribution d'une subvention**

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu le Code rural de la pêche maritime,*

*Considérant que la Commune est confrontée depuis plusieurs mois à une prolifération de chats errants,*

*Il est donc proposé au Conseil Municipal :*

*- de passer une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis dans le cadre d'une action visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire, par le contrôle de leur reproduction, en accord avec la législation en vigueur*

*- cette convention prendra effet au 01 mai jusqu'au 31 décembre 2024*

*- d'accepter de verser la participation financière, à hauteur de 50 % des actes de stérilisation et d'identification, soit 1 350 euros*

*- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se référant à ce dossier*

*Pour : 18*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

<i>BENAZET Jean-Pierre</i>	<i>Pour</i>	<i>HUGONENC Julien</i>	<i>Pour</i>
<i>BESSOU Claude</i>	<i>Absent</i>	<i>MAILLEBIAU Sophie</i>	<i>Pour</i>
<i>BRAS Philippe</i>	<i>Pour</i>	<i>MASBOU Jean-Pierre</i>	<i>Pour</i>
<i>CANTROT Bruno</i>	<i>Pour</i>	<i>MOLY Véronique</i>	<i>Pour</i>
<i>CAVILLE Marie-Hélène</i>	<i>Pour</i>	<i>ROUX Magali</i>	<i>Pour</i>
<i>CAYLA Françoise</i>	<i>Pour</i>	<i>SAVIGNAC Annabelle</i>	<i>Pour</i>
<i>FILHOL Jean-François</i>	<i>Pour</i>	<i>TREBOSC Anne</i>	<i>Pour</i>
<i>GRES Mireille</i>	<i>Pour</i>	<i>VALADE Didier</i>	<i>Pour</i>
<i>GUITARD Béatrice</i>	<i>Pour</i>	<i>VAYRE Daniel</i>	<i>Pour</i>
<i>HERBIN-ALAUX Claude</i>	<i>Pour</i>		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve les propositions de Monsieur le Maire.

*L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 19 h 30*

*Le Maire*

*Jean-Pierre MASBOU*



*Le secrétaire de séance*

*Anne TREBOSC*